

DELIBERATION : 2021-02-28

OBJET : Répartition emprunt n° 00602750077 au budget annexe « immobilier d'entreprises »

L'an deux mil vingt et un et le trente mars à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

MAZZOLI Jean
 RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
 JONKER Nina
 GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
 FERAUD François

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
 GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; Mme. COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; Mme. FALASHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. OTTO-BRUC Thierry; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir M. LAUGIER Maurice; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. LOMBARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric;

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. MARANGES Philippe; Mme RALL Evelyne; M. BARBAROUX Christophe; M. MANGIAPIA Ludovic; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Répartition emprunt n° 00602750077 au budget annexe « immobilier d'entreprises »

Exposé

Dans le cadre du financement de ses investissements 2020, la CCAPV a réalisé un emprunt de 1 000 000 €. Cet emprunt comprenait, pour partie, le financement de trois opérations transférées au Budget annexe « Immobilier d'entreprises » créé au 1^{er} janvier 2021 par délibération du conseil communautaire en date du 9 février dernier. La quote-part de cet emprunt relative aux investissements de ce budget annexe est la suivante :

- Création de l'Atelier Végétal « La Respélido » à Annot pour 42 418.00 €
- Création de la Maison de Produits de Pays à Castellane pour 69 139.00 €
- Création de l'Atelier artisanal à Castellane pour 33 668.00 €

Considérant le transfert de ces opérations sur le budget annexe, il convient d'y associer au 1^{er} janvier 2021, le financement par répartition du capital restant dû de cet emprunt entre le budget Général et le Budget annexe soit :

- 145 225.00 € au Budget annexe
- 854 775.00 € à conserver sur le Budget principal.

Une première échéance a été remboursée par le Budget général au 28/02/2021 pour un montant de 1 673.78 € en capital et 290.76 € en intérêts. Cette échéance fera l'objet d'un remboursement par le budget annexe au budget général en cours d'année 2021.

Le Capital restant dû après cette échéance est donc de 988 472.55 € à répartir comme suit :

- 844 921.62 € à conserver sur le budget général,
- 143 550.93 € à transférer au budget annexe.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER** le transfert du capital restant dû de l'emprunt réalisé fin 2020 pour 1 000 000€ pour partie au budget annexe « immobilier d'entreprises » aux conditions et dans les proportions ci-avant exposées
- **DE SOLLICITER** auprès du Crédit Agricole la répartition du Capital restant dû de l'emprunt n° 00602750077, tel que présenté ci-dessus, entre le

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le 02 AVR. 2021

ID : 004-200068625-20210330-2021_02_28-DE

Budget général de la CCAPV et son Budget annexe « Immobilier d'entreprises »,

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents administratifs ou comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 30 mars 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER

